

## Rapport sur les orientations budgétaires 2024

### Préambule :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le DOB est la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

### Présentation de la structure :

Le SICTOM EST a été créé par arrêté préfectoral du 22 novembre 1983, avec pour compétences la collecte et le traitement des ordures ménagères qui sont entreposées à Mauvezin, sur le site appartenant au SICTOM EST à « Belloc ».

De 1988 à 2001, le SICTOM EST exploite une usine d'incinération d'ordures ménagères sur le territoire de la commune de Mauvezin.

En 2000, le SICTOM EST adhère au syndicat mixte départemental pour le traitement des ordures ménagères et assimilées (TRIGONE), et lui transfère la compétence « traitement ». Les ordures ménagères sont alors enfouies dès 2001.

### Le périmètre est le suivant :

Le 30 avril 2023, la commune de Fontenilles (adhérente au SICTOM EST depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) s'est retirée de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et donc du périmètre du SICTOM EST.



En 2024 le SICTOM EST assure, en régie la collecte des ordures ménagères des 60 communes : représentant une population de **34 931** habitants

### Les élus du SICTOM EST :

Le Conseil Syndical du SICTOM EST composé de 2 délégués par commune, soit 120 au total. **La compétence déchets appartient aux communautés de communes** qui ont transféré la gestion de la collecte au SICTOM EST et qui désignent les délégués.

Le Président est Monsieur Patrick DUBOSC.

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Guy MANTOVANI
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christophe LABORDE
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Lilian CASONATO
- 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Françoise FAISSAT
- 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Christian POMIES

### Le contexte économique :

Les différentes crises qui se succèdent ont des conséquences certaines sur les prix des carburants, de l'énergie et des matières premières qui impactent considérablement le budget des collectivités.

### Orientations budgétaires 2024 :

#### 1) Fonctionnement

##### Dépenses :

- Carburant : compte tenu du contexte économique il est difficile de prévoir l'évolution des prix, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la consommation due aux tournées de lavage des colonnes qui vont être mises en place
- Participation à TRIGONE : La participation réclamée par TRIGONE n'est pas encore connue. Cependant, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) fixée par Bercy, passe de 52 € à 59 € HT (soit 64.90 € TTC) la tonne de déchets enfouis (évolution en 4 ans : 2019 : 24€/T, 2020 : 25€/T, 2021 : 37€/T, 2022 : 45€/T, 2023 : 52€/T, 2024 : 59€/T – pour **arriver à 65 € -71,50 € TTC en 2025**). Même si la participation au coût du traitement reste inchangée, il est nécessaire de prévoir une augmentation de la participation à la gestion des déchetteries (mise aux normes, contrôle d'accès automatisé) et au financement des composteurs.
- EDF : le contrat a été renouvelé au 01/01/2024 et le prix passe de c€/Kw 10.574 à 21.827
- EAU : le lavage des colonnes va engendrer un coût supplémentaire (et le rejet des eaux usées)

##### Recettes :

- TEOM : Compte-tenu de l'inflation, la participation demandée aux communautés de communes permettant de financer le service se fera, par 10 mensualités sur les bases foncières définitives 2023 augmentées de 3.9% (inflation) afin qu'elles ne soient pas contraintes d'augmenter le taux. Lorsque les bases foncières définitives seront connues, une régularisation sera faite sur les deux derniers mois de 2024.
- Redevance spéciale : compte tenu de l'application de la loi Agec pour l'ensemble des professionnels (tri et valorisation obligatoire des biodéchets), il faut prévoir une baisse en cours d'année des collectes et donc de la recette

## 2) Investissements

### Dépenses :

- hangar pour BOM grue : 480 000 € + cuve enterrée pour récupérer l'eau de pluie
- Colonnes aériennes : 48 000 €
- Colonnes enterrées sur 4<sup>ème</sup> trou : à chiffrer

### Recettes :

- Excédent d'investissement reporté
- FCTVA : 17 165 €
- Emprunt : pour réaliser le hangar, il sera nécessaire de réaliser un emprunt.
- Opérations d'ordre

Les RAR sont les suivants :

### Chapitre 21 :

- Article 2188 : 72 384.50 €

### Structure et évolution de la dette :

Organisme prêteur	Année début	Année fin	Capital emprunté	Taux
Caisse d'Epargne (nouveaux locaux)	2011	2025	175 00.00 €	2.93
Crédit Agricole (bennes grue)	2020	2026	1 450 000.00 €	1.02
Crédit Agricole (colonnes et génie civil)	2020	2034	2 836 000.00 €	1.55

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant dû
2024	2 804 106.70	402 924.79	40 483.13	443 407.92	2 401 181.91
2025	2 401 181.91	408 248.54	35 159.38	443 407.92	1 992 933.37
2026	1 992 933.37	399 272.72	29 758.90	429 031.62	1 593 660.65
2027	1 593 660.65	188 649.84	24 701.74	213 351.58	1 405 010.81
2028	1 405 010.81	191 573.91	21 777.67	213 351.58	1 213 436.90
2029	1 213 436.90	194 543.31	18 808.27	213 351.58	1 018 893.59
2030	1 018 893.59	197 558.73	15 792.85	213 351.58	821 334.86
2031	821 334.86	200 620.89	12 730.69	213 351.58	620 713.97
2032	620 713.97	203 730.51	9 621.07	213 351.58	416 983.46
2033	416 983.46	206 888.34	6 463.24	213 351.58	210 095.12
2034	210 095.12	210 095.12	3 256.47	213 351.59	0.00
<b>Sous-total</b>		<b>2 804 106.70</b>	<b>218 553.41</b>	<b>3 022 660.11</b>	
<b>Total</b>		<b>2 804 106.70</b>	<b>218 553.41</b>	<b>3 022 660.11</b>	

## Evolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel :

Au 31/12/2023 le SICTOM EST emploi 20 agents titulaires (dont 1 en détachement),

Emplois	effectifs	Durée hebdo	Fonctions	Grades
Directeur Technique	1	35 H	Responsabilité du matériel et du personnel, organisation du travail	Agent de Maîtrise principal
Directrice administrative, financière et juridique	1	35 H	Responsable du secrétariat et de la Comptabilité	Attaché
Adjoint administratif	1	35 H	secrétariat et comptabilité	Adjoint administratif
Adjoint technique Principal	13 (dont 1 détachement)	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique Principal
Adjoint technique	4	35 H	Collecte des ordures ménagères	Adjoint technique

Un des agents de Fontenilles qui devaient muter au 1<sup>er</sup> mai 2023 a été victime d'un accident de travail le 6 avril 2023 et fait donc toujours parti des effectifs du SICTOM EST.

Un départ à la retraite est prévu au mois de juillet. Les départs à la retraite ou mutation ne seront pas remplacés.

Le CIA (complément Indemnitare annuel) valorisant **l'engagement professionnel et la manière de servir**, représente une enveloppe prévisionnelle globale est de 10 000 €. Il peut varier de 0 € au plafond annuel maximal en fonction des grades.

L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) reste inchangée (elle avait été augmentée de 35€/agent en 2022).

En ce qui concerne le temps de travail, il n'y aura pas de modification de la durée (35H hebdomadaire).